

Action HAB01 **	Mener des travaux de mise en défens sur des secteurs ciblés
---------------------------	--

OBJECTIF(S) DE CONSERVATION

- ▶ Maintien de la diversité des habitats naturels des marges de l'étang
- ▶ Préservation du caractère naturel et de la quiétude du site
- ▶ Amélioration des potentialités d'accueil des oiseaux
- ▶ Préservation des milieux dunaires

Secteurs à définir



OPERATION(S)

- 05-Maintenir les milieux herbacés par une gestion agricole adaptée
- 06-Mener une gestion conservatoire des milieux arborés et arbustifs
- 08-Mettre en place une gestion agricole en faveur de l'avifaune d'intérêt communautaire des cultures
- 09-Préserver les sites de nidification des laro-limicoles
- 11-Renforcer la protection des milieux dunaires en faveur de la faune et de la flore
- 16-Maîtriser et canaliser la fréquentation en fonction des enjeux du site

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Principaux habitats et espèces concernés

Laro-limicoles (Goéland railleur, Mouette mélanocéphale, Sternes, Echasse blanche, Avocette élégante...), oiseaux paludicoles (Butor étoilé, Blongios nain, Héron pourpré, Busard des roseaux), habitats dunaires et espèces inféodées (Pipit rousseline, Gravelot à collier interrompu)

Facteur(s) contrariant leur état de conservation

Piétinement, tassement de la végétation, surfréquentation estivale et/ou circulation automobile, dérangement des populations animales

Justification(s) de l'action et effet(s) attendu(s)

Cette action vise à limiter la pénétration humaine et animale (bétail, chiens), de façon temporaire ou permanente, afin d'éviter la destruction d'espèces pendant des périodes sensibles (reproduction) et/ou sur des secteurs particulièrement exposés (milieux dunaires). De même, elle peut contribuer à la mise en défens de stations de plantes patrimoniales déterminantes des habitats naturels ou à la mise en place d'exclos en faveur d'espèces animales.

PERIMETRE D'APPLICATION ET PRINCIPAUX SECTEURS CONCERNES

Principaux secteurs (non exhaustif)	Pourtour de l'étang de l'Or y compris les milieux dunaires
Surface concernée estimée	-
Principaux statuts réglementaires	Loi littoral, site classé
Principaux statuts fonciers	Conservatoire du Littoral, Chevaliers de l'Ordre de Malte, Communes, Conseil général de l'Hérault, SIATEO, propriétés privées

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Un diagnostic environnemental réalisé au préalable de la contractualisation permettra de préciser les enjeux écologiques et objectifs à atteindre sur les parcelles concernées, de déterminer les périodes et nature des interventions, et ainsi de compléter le cahier des charges type.

En cas notamment de présence de l'Outarde canepetière et au regard des recommandations du diagnostic environnemental, la pose de clôture pourra être envisagée pour exclure du pâturage une bande ou une zone représentant environ 10 % de la parcelle durant la période du 1er avril au 30 juin.

Dans le cadre des MAEt, cette mesure pourra également être préconisée (voir action ACT01).

Dispositif de mise en oeuvre Mesure contractuelle - Contrat N2000

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur(s) de réalisation	Nombre de contrats signés	Indicateur(s) de résultat	Superficie mise en défens
-------------------------------------	---------------------------	----------------------------------	---------------------------

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

2009	2010	2011	2012	2013	2014

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS*Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)*

Réalisations (non exhaustif)	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Ag.eau	Region	Dpt34	EPCI	Autres
Contrats Natura 2000 - sur devis - Objectifs chiffrés : 5000 mètres linéaires	20000	Mesure 323B axe 3 PDRH	50	50	0	0	0	0	0

Coût de l'action sur 6 ans (Euros) 20000**Remarques****MISE EN OEUVRE DE L'ACTION - DISPOSITIF CONTRACTUEL - CAHIER DES CHARGES TYPE**

Type contrat	Contrat Natura 2000 - durée 5 ans
Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles non agricoles-non forestières incluses dans le périmètre Natura 2000 - habitats d'intérêt communautaire et espèces sensibles à la fréquentation ou à la pression des animaux domestiques.
Beneficiaires	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains non agricoles – non forestiers inclus dans le site.
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux (obturés en haut), grillage, clôture ; - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ; - Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) ; - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones ; - Entretien des équipements ; - Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention) ; - Toute autre réalisation concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Engagements non rémunérés - Conditions spécifiques de réalisation des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ; - Absence de destruction des surfaces engagées ; - Absence de désherbage chimique sur les parcelles engagées, à l'exception des traitements localisés visant à lutter contre les chardons et rumex, et/ou lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées » ; - Autoriser le suivi scientifique de la mesure mise en œuvre par les techniciens habilités ; - Respect des modalités de conduite des travaux (localisation, période, matériels...) à définir lors du diagnostic environnemental préalable.
Document(s) à fournir lors de la demande du contrat	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de Contrat Natura cerfaté ; - Extrait original de matrice cadastrale de l'année ou à défaut de l'an passé et plan cadastral portant la localisation de la mesure ; - Cartographie du projet sur orthophotoplan.
Financement et versement des aides	Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.
Point(s) de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle administratif : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction ; - Contrôles sur place : visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDAF), obligatoires au dessus d'un certain montant ; visite avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (DR CNASEA). <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.</p>
Estimation des aides	Sur devis Estimation : environ 4 €/ml (hors ganivelles)
Codification de la mesure	Contrat Natura 2000 : A32324P
Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du présent cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action ; surfaces à mettre en défens ; montant de l'aide ; calendrier de mise en œuvre.